



Preuve de l'existence de Blasie et d'Estienne Carrette (Cliquez sur la photo pour lire le texte)

C'est en déchiffrant toute une série d'assignations du tribunal de Monfort de l'année 1680 que j'ai fait une nouvelle découverte concernant des Carrette descendants d'une Broqueville. Les assignations se font devant le juge ou son lieutenant. Devant la dizaine d'assignations présentes dans le document, le juge est absent. Il est remplacé par le lieutenant Gabriel Gariépu. Si ce dernier n'est pas présent, c'est un avocat habitant Monfort qui fait fonction de juge.

Voici le texte en question : *“Nouvelle assignation par exploit libellé de Marie et Blasie Carrette, soeurs, habitantes de la présente ville demanderesses en division et partage des dits biens laissé par feu maître François Carrette leur père et demoiselle Catherine Broqueville leur mère contre Estienne Carrette leur frère de (illisible) tous les dits biens par exploits du 1er mai dernier par pour baille et contrôle le 2 mai signé Ponsin commis que clause pour la dite demanderesse a remai et requiert que le dit assigné leur frère soit condamné de tenir à la division et partage des biens et ce dépendants à l'autre comme dit est que ledit Estienne Carrette est saisi de tous ledit bien et qu'il le dit dissipé tous les jours que ledit demanderesse ne jouissent rien pour leur nourriture et entretenant leur être ?? une somme provisionnelle de 100 livres annuellement pour leur nourriture et pour surplus aux frais du procès et pendant icelui auquel effet pour y être payé leurs prévint de faire saisir tout ledit (illisible) des dits biens ledit plus liquide à quoi conclut et à la condamnation dudit Despaut de l'instance requérant à le fait du partage que ledit Artique sont tenu tenir nommé et convenir de preuves authentiques de fait qu'il soit nommé d'office lesdits demanderesses et uniquement de leur cote ledit sieur Jean Broqueville sieur d'Endardé et François Saliné habitant dudit Monfort avec offre de l'affaire présente pour prêter le serment si tel cas requis. Appointe dessous pour être juge après le délais de l'ordonnance du 10 juillet 1680 dans la ville de Monfort, en audience de notre couts icelle tenant maître Gabriel Gariépu, lieutenant“.* (1)

C'est à travers ce texte que l'on découvre deux nouveaux descendants d'une broqueville en l'occurrence Catherine fille de Jehan Ier Broqueville-Empiroy et de Marie de Busquet. Elle se marie le 30 janvier 1649 à Monfort avec François Carrette, docteur en droit et avocat au parlement de Toulouse. Nous savons déjà que ce couple avait donné trois enfants : Marie née le 20 septembre 1649 (1), Jehan né le 7 décembre 1652 à Monfort (3) et y décédé le 17 avril 1653 (4), Jeanne est née le 29 juin 1660 (5) et décédée le 19 septembre 1661 (6).

Le texte nous apprend que Marie et Blasie font un procès à leur frère Estienne. Les deux derniers apparaissent donc dans ce texte. Nous ne connaissons pas les dates de naissance de ces deux personnages.

Nous savions déjà que Catherine Broqueville était décédée le 3 avril 1664 (7). Dans cet acte on découvre que Catherine était déjà veuve à cette date.

C'est donc 16 ans plus tard que les deux soeurs font un procès à leur frère pour essayer de récupérer une part de l'héritage de leurs parents. Il semblerait qu'elles vivent dans une certaine pauvreté puisque le lieutenant Gariépu leur octroie 100 livres annuellement pour se pourvoir en nourriture et payer les frais de procès en attendant ce dernier. Les deux soeurs ont porté plainte le

1er mai 1680. L'assignation date du 10 juillet. Deux personnes ont été nommées par les demanderesses. Il s'agit de Jean Broqueville de la branche des Endardé (8) et François Saliné comme personnes pouvant prêter serment, en qualité de témoins probablement.

Le procès a du suivre mais nous n'avons pas de trace (9) de ce dernier donc nous ne savons pas comment l'affaire s'est terminée. Voici donc deux descendants de plus du premier Broqueville apparu à Monfort vers 1425, Jehan dit Arnault

Géry de Broqueville

*(1) 1680-Diverses assignation devant des avocats (Ponsin, Dabrin) et lieutenant (Gariépu) du tribunal de Monfort. (ref : 9572-9573)*

*(2) Acte de baptême de Marie Carrette (ref : 4529)*

*(3) Acte de baptême de Jehan Carrette (ref : ??)*

*(4) Acte de décès de Jehan (ref : 4491)*

*(5) Acte de baptême de Jeanne (ref : 4584)*

*(6) Acte de décès de Jeanne (ref : 4512)*

*(7) Acte de décès de Catherine (ref : 1198)*

*(8) Il s'agit de Jean II (1630-1705) fils de Jean Ier et de Françoise de Saint-Arroman. Il a épousé successivement Jaquette de Bousquiers et Brigitte de Cotignon.*

*(9) Il est possible qu'il se trouve aux Archives départementales du Gers à Auch dans les documents de la Justice royale de Mauvezin.*